

SYNDICAT DOMAINE VALCROS A.S.L

Domaine de Valcros
83250 LA LONDE LES MAURES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
11/05/2016

PROCES VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ensemble immobilier

SYNDICAT DOMAINE VALCROS A.S.L, sis à 83250 LA LONDE LES MAURES, Domaine de Valcros.

Qui s'est tenue le mercredi 11 mai 2016 à 18 heures
centre d'information du domaine de Valcros.

Sur convocation régulièrement notifiée par le Secrétaire administratif.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour notifié aux membres conformément aux dispositions des statuts et de l'ordonnance du 01/07/2004.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les membres ainsi que les Mandataires dès leur entrée en séance.

Il ressort que : 24 membres sur 30
totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082
étaient présents ou régulièrement représentés.

Etaient présents ou représentés	:	24	membres	30	Totalisant	3136883	Tantièmes sur	3593082
Etaient absents	:	6	membres	30	Totalisant	456199	Tantièmes sur	3593082

Etaient présents ou représentés :

ASL ALICASTRE (64799) (Mr VIALIS) - ASL BARON BELVEDERE (135390) (Mr VIALIS) - ASL BELLEVUE (76166) (Mme HESTIN) - ASL CARDELINA (122664) (Mr ROUGIER) - ASL CROS MARAVENNE (162692) (Mr LAVENET) - S.A. DOMAINE DE VALCROS (300485) (Mr DE GUITAUT) - ASL LA GALINETTE (529134) (Mr BOLAND) - ASL LA PINEDE DU LAC (123823) (Mme MAURY) - Syndicat LE BARON PERCHE (9091) (Mr PEPIN) - ASL LE PUIITS (135943) (Mr ZAAIJER) - ASL LES ADRETS (150954) (Mr DENIZOT) - ASL LES BALCONS D'ALICASTRE (76842) (Mr THABOURIN) - ASL LES BAS DE LA VERNATELLE (14400) (Mr ARNOUX) - ASL LES CHENES (72610) (Mr DERANCOURT) - ASL LES COLLINES AUX AMANDIERS (98934) (Mr RICHARD) - ASL LES COLLINES BLEUES EST (36770) (Mme ANDRE) - ASL LES COLLINES BLEUES OUEST (32570) (Mme PERDREAU) - ASL LES CORNICHERS DU GOLF (103624) (Mr VIALIS) - ASL LES HAMEAUX DE VALCROS (65437) (Mr FABRITIUS) - ASL LES HAUTS DE LA VERNATELLE (60422) (Mr VIALIS) - ASL LES JARDINS DE LA VERNATELLE (9960) (Mr MAITRE) - ASL LES MAS DE LA CHESNAIE (151859) (Mme RAVISE) - S.A. DU GOLF (515200) (Mr DE GUITAUT) - S.A.R.L. DU LAC (87114) (Mr DE GUITAUT).

Absents n'ayant pas envoyé de pouvoir :

CENTRE DES LOISIRS DE L'EST (128800) ; ASL LA VALLEE BLEUE (8480) ; ASL LE MOUNEIRET (85742) ; ASL LE ROUCAS (190009) ; ASL LES HAUTS DE VALCROS (22365) ; S.A.R.L. LOTIVAL (20803).

1) Constitution du Bureau

Président de séance:

***Candidat : Monsieur VIALIS**

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.
Elu président de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Scrutateurs de séance:

***Candidate : Madame HESTIN**

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.
Elu scrutatrice de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

***Candidat : Monsieur LAVENET**

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.
Elu scrutateur de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Secrétaire de séance:

***Candidate : Madame BOLAND**

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.
Elue secrétaire de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Le « Bureau » de l'Assemblée Générale est ainsi composé de :

Président : Monsieur VIALIS

Scrutateurs : Madame HESTIN et Monsieur LAVENET

Secrétaire : Madame BOLAND

Le « Bureau » s'assure qu'aucune personne n'a reçu plus de trois délégations de vote et que, dans le cas contraire, les personnes qui détiennent plus de trois mandats ne disposent pas de plus de 5% des voix du Syndicat.

Le « Bureau » certifie alors exacte la Feuille de présence signée par les Colotis ou leurs Mandataires et constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer sur les questions portées à l'Ordre du Jour.

Les pièces dont la loi prescrit la libre consultation sont mises à la disposition de l'Assemblée Générale, à savoir notamment :

- . Les statuts,
- . Le registre des procès-verbaux,
- . La copie de la lettre de convocation,
- . La justification des envois en recommandé avec accusé de réception,
- . Les factures et pièces de caisse,
- . La feuille de présence signée par les personnes présentes ou les mandataires,
- . Les pouvoirs.

2) Exposé du Président sur l'activité de notre association pour l'année 2015.

Le Président de l'ASL, Monsieur VIALIS, prend la parole pour le rapport d'activité de l'exercice écoulé, et répond aux questions des colotis.

L'assemblée générale prend acte du compte-rendu et remercie le Bureau de l'ASL.

3) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2015.

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 avril 2015.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

4) Approbation des comptes de l'exercice arrêté au 31/12/2015. Affectation du résultat de l'exercice.

Projet de résolution:

Après commentaire du Président sur l'état des charges diffusé et réponses aux questions posées, l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice arrêté au 31/12/2015, et d'affecter le résultat déficitaire de 233.89 € aux fonds propres.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

5) Quitus au Bureau de sa gestion pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale donne quitus au Bureau concernant sa gestion pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6) Approbation du budget prévisionnel 2016.

Projet de résolution:

Après étude poste par poste, le budget prévisionnel est approuvé pour son montant de 12.060 €.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

7) Approbation du budget prévisionnel 2017.

Projet de résolution:

Après étude poste par poste, le budget prévisionnel est approuvé pour son montant de 12.060 €.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

8) Réconduction pour 1 an du contrat de gestion comptable et administrative du cabinet BILLON CGI pour un coût annuel de 1.450 € ttc

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale reconduit le contrat de secrétaire administratif du cabinet BILLON C.G.I. pour une durée de 1 année.

L'Assemblée Générale désigne le président de L'ASL, Mr VIALIS, pour signer le contrat de secrétaire administratif.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3136883 tantièmes sur 3593082.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

9) Point sur les travaux exécutés en 2015 : pile du pont et remblais MARAVENNE.

Le Président de l'ASL, Mr VIALIS, prend la parole et commente les travaux réalisés dans le courant de l'année, à savoir:

*travaux du pont de la station principale pour un montant de 7.800 €

*confortement du talus de la Pinède du Lac pour un montant de 8.880 €

10) Point sur les travaux à exécuter en 2016

Comme détaillé dans le rapport d'activité joint à la convocation de la présente assemblée, les travaux suivants seront réalisés dans le courant de l'année :

- *Entretien du chemin d'accès au réseau sur l'emprise du golf
- *Travaux d'élargage pour permettre le passage des camions de Véolia

11) Point sur la réception internet sur VALCROS

Un plan d'installation de la fibre est en cours avec la région. Le financement est prévu à hauteur de 70% par la région, et de 30% par la ville.

La fibre sera présente en 2020 sur la Londe, et en 2025 sur Valcros.

Il est probable que la 5G arrive à Valcros avant la fibre, ce qui permettrait d'améliorer la réception internet.

Dans l'attente, il sera étudié une solution payante visant à améliorer la situation.

Mais nous n'avons pour le moment aucun élément ni quant au principe de la possibilité de réaliser des travaux à titre privé, ni quant à leur estimation.

12) Point sur les interdictions de brûler sur VALCROS.

Il convient de s'adresser à la Mairie afin de savoir dans quelles conditions on peut brûler, sachant que les autorisations dépendent tant de la qualité du demandeur, que de l'emplacement du feu envisagé, et de la force du vent.

Un courrier sera adressé à la Mairie afin d'obtenir des prescriptions précises à ce sujet.

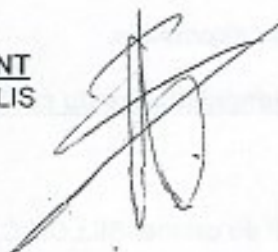
13) Questions diverses.

Mme MAURY représentant la PINEDE DU LAC demande que soit posé des blocs de rocher interdisant la sortie de véhicules sur le chemin appartenant à la société du Domaine. En effet, certains propriétaires de la PINEDE DU LAC sortent par l'arrière de leur terrain avec leur véhicule mettant en péril les regards d'eaux usées dimensionnés uniquement pour les passages piétons.

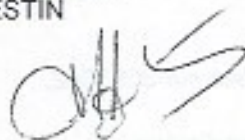
L'Ordre du Jour étant épuisé et plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 19h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du « bureau » après lecture.

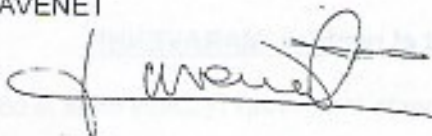
LE PRESIDENT
Monsieur VIALIS



LES SCRUTATEURS
Madame HESTIN



Monsieur LAVENET



LA SECRETAIRE
Madame BOLAND

